

Le fédéral adopte discrètement de nouvelles règles de sécurité ferroviaire

Écrit par L'actualité

Vendredi, 10 Janvier 2014 00:43 -

OTTAWA – Transports Canada a discrètement approuvé, au lendemain de Noël, de nouvelles règles de sécurité élaborées par l'industrie ferroviaire, au moment où une injonction ministérielle adoptée dans la foulée de la catastrophe à Lac-Mégantic était sur le point d'arriver à échéance.

L'agence fédérale a aussi adopté une nouvelle injonction ministérielle le 1er janvier, encore une fois sans avis public, concernant les sociétés ferroviaires qui ne sont pas membres de l'Association des chemins de fer du Canada.

La ministre des Transports, Lisa Raitt, a émis l'injonction ministérielle en juillet pour encadrer certaines des défaillances de sécurité les plus flagrantes exposées par le déraillement, les explosions et le gigantesque incendie qui ont fait 47 morts à Lac-Mégantic l'été dernier.

Depuis, il y a eu au moins cinq autres accidents de train significatifs en Amérique du Nord impliquant le déversement ou la combustion de pétrole, dont le déraillement cette semaine d'un train du CN dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

Les mesures d'urgence mises en place l'été dernier exigent qu'au moins deux employés se trouvent à bord des trains qui transportent des marchandises dangereuses.

De plus, l'injonction ministérielle prévoit qu'aucune locomotive attachée à un ou plusieurs wagons-citernes chargés de matières dangereuses ne soit laissée sans surveillance sur la voie principale.

Transports Canada a refusé, jeudi, de commenter les nouvelles règles, approuvées le 26 décembre par Gerard McDonald, sous-ministre adjoint responsable de la sécurité et de la sûreté.

L'Association des chemins de fer du Canada a néanmoins fourni un exemplaire des nouvelles règles à La Presse Canadienne.

Le fédéral adopte discrètement de nouvelles règles de sécurité ferroviaire

Écrit par L'actualité

Vendredi, 10 Janvier 2014 00:43 -

Tout comme l'injonction ministérielle, les nouvelles règles continuent d'exiger qu'au moins deux membres du personnel soient présents dans les trains transportant des matières dangereuses, comme du pétrole brut.

Les règles abandonnent l'exigence qui prévoyait que les trains transportant des matières dangereuses soient surveillés en permanence, mais insistent sur le fait que si un train est laissé sans surveillance, les nouvelles règles doivent être respectées afin d'appliquer correctement les freins et de sécuriser la cabine de la locomotive pour éviter toute entrée non autorisée.

Ainsi, avant de laisser un train à l'arrêt dans n'importe quel endroit, l'employé qui en est responsable «doit confirmer avec un autre employé la manière dont l'équipement a été sécurisé».

Kevin McKinnon, directeur des affaires réglementaires à l'Association des chemins de fer du Canada, a indiqué que les nouvelles règles empêcheraient les trains de marchandises de se mettre à rouler sans surveillance ou d'être vandalisés par des personnes malveillantes.

«Le public devrait être très confortable avec ce que nous avons mis de l'avant», a-t-il déclaré jeudi.

M. McKinnon, un mécanicien de locomotive qualifié, a estimé qu'il n'était pas réaliste d'exiger qu'un employé soit présent en tout temps pour surveiller les trains chargés de marchandises dangereuses.

«Nous transportons des marchandises dangereuses, c'est vrai. Nous les transportons à travers le pays, et il y a des moments où elles ne sont pas surveillées», a-t-il affirmé. «Mais dites-moi, ne laissez-vous pas votre voiture dans un stationnement? Dormez-vous à côté chaque soir?»

Cet article [Le fédéral adopte discrètement de nouvelles règles de sécurité ferroviaire](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Le fédéral adopte discrètement de nouvelles règles de sécurité ferroviaire

Écrit par L'actualité

Vendredi, 10 Janvier 2014 00:43 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [Le fédéral adopte discrètement de nouvelles règles de sécurité ferroviaire](#)